



**PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2021-130

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2021

# Sommaire

## **Préfecture des Pyrénées-Atlantiques /**

64-2021-06-22-00004 - Arrêté modificatif donnant délégation de signature à M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous-préfet de Bayonne, au secrétaire général et aux chefs de bureau de la sous-préfecture de Bayonne (2 pages)

Page 3

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2021-06-22-00004

Arrêté modificatif donnant délégation de signature à M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous-préfet de Bayonne, au secrétaire général et aux chefs de bureau de la sous-préfecture de Bayonne



**Arrêté modificatif donnant délégation de signature à M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous-préfet de Bayonne, au secrétaire général et aux chefs de bureau de la sous-préfecture de Bayonne**

**LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code de la sécurité intérieure ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de la route ;
- VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 27 décembre 2017 portant nomination de M. Eddie BOUTTERA, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU** le décret du 30 janvier 2019 portant nomination de M. Éric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU** le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous-préfet de Bayonne ;
- VU** le décret du 11 mars 2021 portant nomination de Mme Anna NGUYEN, sous-préfète d'Oron-Sainte-Marie ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 64-2020-12-21-004 du 21 décembre 2020 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 64-2021-04-14-00003 du 14 avril 2021 donnant délégation de signature à M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous-préfet de Bayonne, au secrétaire général et aux chefs de bureau de la sous-préfecture de Bayonne ;
- VU** la décision d'affectation du 20 mai 2021 affectant Mme Sonia LYON, en qualité d'adjointe au chef du bureau de la citoyenneté et des relations avec les collectivités territoriales, à la sous-préfecture de Bayonne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article premier** : Le présent arrêté modifie l'article 8 alinéa 4 de l'arrêté n° 64-2021-04-14-00003 du 14 avril 2021 donnant délégation de signature à M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous-préfet de Bayonne, au secrétaire général et aux chefs de bureau de la sous-préfecture de Bayonne, comme suit : « En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise ROSIER, la délégation qui lui est accordée sera exercée, sauf en ce qui concerne les décisions, par Mme Sonia LYON, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau de la citoyenneté et des relations avec les collectivités territoriales, et par Mme Laurence FERREIRA, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du pôle étrangers-citoyenneté, dans la limite de leurs attributions ».

**Article 2** : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

**Article 3** : Cet arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le sous-préfet de Bayonne et la sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pau, le 22 juin 2021

Le Préfet



Eric SPITZ